

## SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

# Jean-Marc Peillex veut son ascenseur valléen

N'allez pas dire à Jean-Marc Peillex, le maire de Saint-Gervais, que sa dernière idée est née d'un caprice. Ce finaud ne revendique pas la possible construction d'un deuxième ascenseur valléen dans le pays du Mont-Blanc pour lui tout seul. Il a associé à ce projet les communes de Combloux, Demi-Quartier, Domancy et Megève. Ce Funiflaine, version saint-gervolaine, n'a d'autre but que de desservir la montagne d'Arbois qui part de Domancy et qui va jusqu'au sommet du mont Joly. Il espère même qu'il sera mis en service avant celui de Flaine. Si ça, c'est pas de l'altruisme !

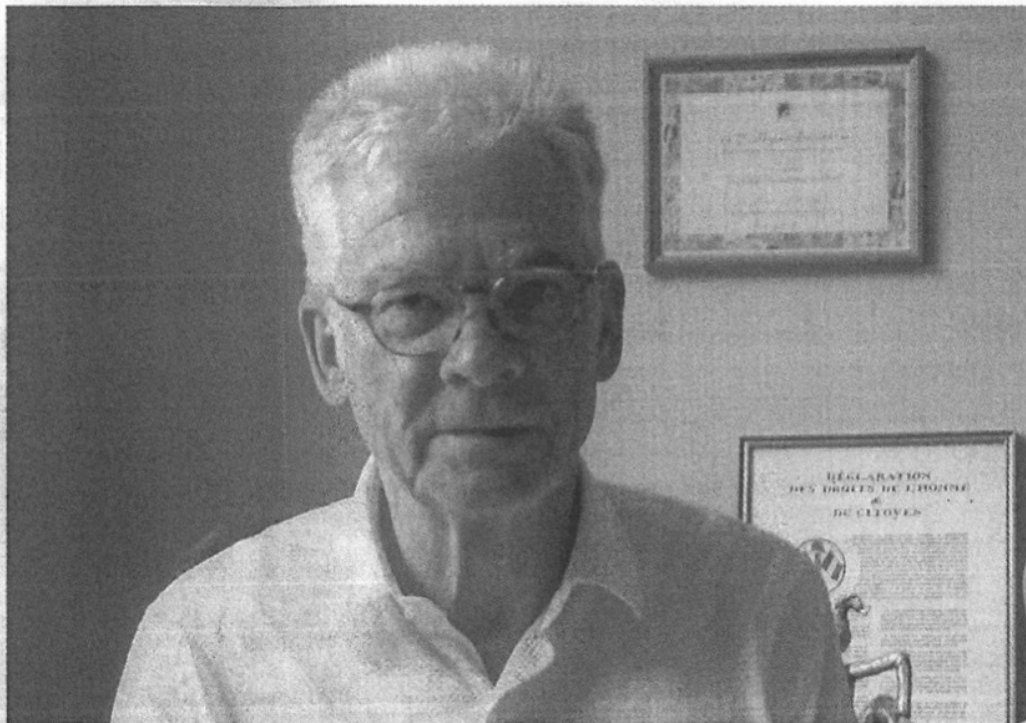
CHRISTIAN CHARLEMAGNE

christian.charlemagne@lefaucigny.fr

Jean-Marc Peillex, le maire saint-gervolain, n'est jamais à court d'idées. La dernière en date a fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 13 mars. Intitulée « *Convention constitutive d'un groupement de commande* - qui lui a été soufflé par Catherine Jullien-Brèches, le maire de Megève - *définition des besoins de desserte de la montagne de l'Arbois et étude de faisabilité de la construction d'un téléporté* ».

Cette volonté de posséder son ascenseur s'appuie sur le discours de Nicolas Daragon, le vice-président délégué au tourisme et au thermalisme de la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui affirme disposer d'une première enveloppe de 40 millions de subventions pour des ascenseurs valléens. La moitié est déjà dévolue au Funiflaine. Jean-Marc Peillex compte bien s'adjuger une bonne partie des 20 millions restants. Lui qui râle contre le fait que le Funiflaine soit essentiellement payé par le contribuable compte en faire de même avec son ascenseur valléen, « *deux fois plus petit que le Funiflaine, donc deux fois moins coûteux* ». Il pourrait relier facilement la sortie de l'autoroute à Domancy vers les monts Rosset afin de pouvoir capter la clientèle qui s'arrêtera inexorablement à Magland. Il n'y a aujourd'hui aucune décision de prise, si ce n'est celle de lancer les études de faisabilité technique et financière. Etudes, soit dit en passant, financée à 80% par le Département... comme pour le Funiflaine où il s'est largement investi.

Lors de cette présentation, Jean-Marc Peillex admettait que seules deux ou trois communes seront réellement concernées par cette desserte, à savoir, un petit bout de Combloux, Domancy



Jean-Marc Peillex ne veut pas que le Funiflaine vienne lui piquer de la clientèle sur son territoire

et Saint-Gervais-les-Bains. « *Megève et Demi-Quartier sont venues s'ajouter parce que ce projet concerne l'alimentation de toute cette montagne* », insistait le premier magistrat saint-gervolain qui admettait également que cet ascenseur valléen ne sera pas forcément rentable.

Olivier Hottegindre et Nadia Beitone, les représentants de l'opposition, se posaient la question de savoir si c'était une bonne chose de développer l'urbanisme dans un secteur de la

commune qui est plutôt sauvage. En filigrane, il fallait lire leur inquiétude de voir apparaître une construction collective du type Club Med.

Jean-Marc Peillex, que nous avons rencontré par la suite est catégorique : il n'a pas abandonné son projet d'implantation du Club Med sur la commune, mais pas à cet endroit là.

Pour en finir sur ce sujet, le premier saint-gervolain est convaincu que « *son* » ascenseur valléen pourrait être mis en service avant le

Funiflaine. Ce challenge qui damnerait le pion à Flaine, n'est pas fait pour lui déplaire !

## TOUCHE PAS À MON EAU !

Eric Fournier, le maire de Chamonix et président de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVMB), a eu droit à son attaque en règle. Jean-Marc Peillex lui reproche sa méconnaissance sur le dossier du captage de la ressource en eau de Saint-Gervais-les-Bains par la commune des Houches.

« *Une convention et non une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avait été signée entre Georges Hottegindre, le maire saint-gervolain de l'époque et Pierre Portier, son homologue des Houches. Cette dernière prévoyait dans son dernier article, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'eau revenait aux saint-gervolains. Cela n'a pas plu à la commune des Houches qui considère que ce n'est pas la bonne lecture de la convention. Aujourd'hui, comme elle a transféré la compétence de l'eau à la Communauté de Communes, c'est son président qui conteste. Il va probablement engager un contentieux contre la commune, mais nous ne faisons que reprendre ce qui nous appartient* ».

La CCVMB est irritée par le fait que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'eau issue de la ressource saint-gervolaine lui est facturée. Jean-Marc Peillex va encore plus loin dans sa réflexion. « *En matière d'urbanisme, l'État n'autorise pas l'urbanisation d'une commune sans ressource en eau, et bizarrement le PLU des Houches a pris en compte la ressource de Saint-Gervais, dont tout le monde savait que le 31 décembre 2018, elle n'était plus à prendre en compte* ». Voilà qui va arranger ses relations avec le préfet de la Haute-Savoie.